



Le Fonds Vert accélère la transition écologique dans les territoires: découvrez les premiers lauréats en région **Grand Est** 



L'urgence du dérèglement climatique et les menaces sur notre biodiversité rendent indispensable une planification écologique ambitieuse, dans tous les domaines, qui nous permette d'atteindre les objectifs que notre pays s'est fixés: la restauration de la biodiversité d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050.

Ces ambitions demandent la mobilisation de toutes et tous, dans tous les territoires.

C'est pourquoi, avec le Fonds vert, nous avons voulu doter notre pays d'un dispositif pour soutenir les projets des collectivités et des élus locaux, en faveur de la transition écologique.

Inédit par son montant de deux milliards d'euros, il l'est aussi par sa méthode, territorialisée, où tout part des initiatives et des idées des collectivités.

Depuis la rénovation de l'éclairage public à celles d'une mairie ou d'une école en passant par la renaturation de friche: le Fonds vert soutient des projets concrets, portés par les élus locaux, adaptés aux besoins et aux particularités de leur territoire.

Grâce à ces projets, notre empreinte environnementale est réduite, la qualité de vie de nos concitoyens améliorée, et nos collectivités peuvent réaliser des économies.

Je tiens à saluer la qualité et la variété des très nombreux dossiers de candidature reçus, venus de toute la France, qui témoignent d'une ambition écologique profondément ancrée dans nos territoires.

Les dérèglements environnementaux imposent des réponses concrètes, rapides, tangibles, au-delà des clivages. C'est ce que nous demandent nos compatriotes. C'est ce que le Fonds vert permet.

Alors que la planification écologique se déploie, nous devons continuer à accélérer et amplifier notre action. Et avec les collectivités, c'est ensemble que nous relèverons le défi face à nous!»

> Élisabeth Borne, Première ministre



En Outre-mer, en métropole, partout en France, nous faisons face aux conséquences du dérèglement climatique. Les épisodes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, le recul du trait de côte, ou encore la baisse de la biodiversité, nécessitent que nous accélérions notre transition écologique, dans tous les territoires.

Lutter efficacement contre le réchauffement climatique implique d'atténuer partout notre empreinte écologique, pour en limiter la progression. Mais cela suppose aussi de s'adapter, déjà, au mieux, à ses effets inévitables, pour assurer la protection et la résilience de notre société, de ses infrastructures et des populations.

Le Fonds vert, annoncé par la Première ministre en août dernier, est un outil décisif pour y parvenir, avec son montant inédit de deux milliards d'euros, et son mode de fonctionnement novateur. Deux mois après l'ouverture des formulaires, les résultats sont impressionnants.

Car si le réchauffement climatique est une réalité pour tous, chaque territoire y est confronté de manière unique.

C'est pourquoi nous avons fait le choix d'une attribution différenciée, où tout part des initiatives portées par les élus locaux, qui se sont emparés de longue date des enjeux de transition écologique. Au plus près des réalités du terrain et des besoins de nos concitoyens, ils sont les fers de lance de notre lutte commune contre le réchauffement climatique, comme en témoigne le nombre et l'ambition des projets qui ont été reçus. Je tiens à les remercier de leur engagement exemplaire, au service de tous les Français. L'Etat se doit d'être présent à leurs côtés, et nous ne cesserons de les accompagner tout au long de la mise en œuvre de leurs projets. »

**Christophe Béchu,** ministre de la Transition écologique et

de la Cohésion des territoires

## Les chiffres clés\* Grand Est



659 Le nombre de dossiers déposés

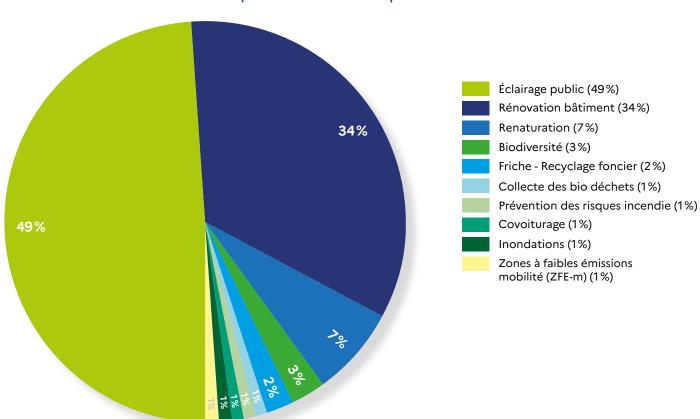


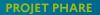
107 M€

Le montant de l'aide demandée



## Répartition des dossiers par mesure







## **Grand Est**

Renouvellement de l'éclairage public



## Le projet

epuis 2010, le Syndicat départemental d'énergie et des déchets de Haute-Marne mène une opération de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public en privilégiant systématiquement la pose d'appareillage à faible consommation.

A ce jour, près de 25 000 points lumineux ont été remplacés sur un parc global de 44 000 éclairages à fort enjeu énergétique d'une puissance supérieure à 100 W.

Le contexte actuel encourage le syndicat à accélérer leur remplacement afin de répondre aux attentes des communes qui ont à leur charge les consommations électriques. Dans ce cadre, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou Fonds vert offre une nouvelle capacité financière au syndicat pour le **remplacement de 2000 luminaires supplémentaires** en complément de leur programme annuel classique.

Les luminaires LED qui seront installés seront entièrement orientés vers le sol ce qui aura pour impact une diminution de la pollution lumineuse.

Les travaux à réaliser sur les 22 communes sont programmés sur une période de 18 mois, de mars 2023 à septembre 2024; les entreprises locales sont pleinement mobilisées sur ces différents chantiers.



Montant total du projet

1,2 M€

Montant de la subvention Fonds vert

618486€

Ambition écologique du projet

**22** 

communes du département concernées. 7 dans l'arrondissement de Saint-Dizier, 5 de Chaumont, et 10 de Langres -60%

sur la consommation d'énergie par rapport à l'état initial de l'éclairage public



Le Fonds vert constitue un formidable outil d'accélération de notre capacité d'investissement en faveur de la rénovation de l'éclairage public.

Il s'agit d'une politique publique prioritaire du Syndicat départemental d'énergie et des déchets 52, qui propose aux côtés des collectivités adhérentes, depuis 2008, un service optimisé de maintenance de leurs installations d'éclairage ainsi qu'un plan d'investissement pluriannuel poursuivant trois objectifs majeurs : la réduction de la consommation énergétique du parc d'éclairage public, une meilleure efficacité de l'éclairage tout en veillant à réduire son impact environnemental, la sécurisation de son fonctionnement. »



Jean-Marc FEVRE, président du Syndicat départemental d'énergie et des déchets de Haute-Marne, président de la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne, maire de Flammerécourt.

Région	Département	Mesure du Fonds vert	Porteur de projet	Projet	Montant Fonds vert
Grand Est	8 - Ardennes	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Ardenne Métropole	Rénovation énergétique du centre aquatique Bernard Albin	1 005 673 €
Grand Est	52 - Haute Marne	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets 52	Amélioration et changement de l'éclairage public dans 22 communes	618 486 €
Grand Est	54 - Meurthe-et- Moselle	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Commune de Mercy-le-Bas	Réhabilitation de l'école maternelle	725 083 €
Grand Est	57 - Moselle	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Commune de Morhange	Réhabilitation du groupe scolaire Streiff	765 536 €
Grand Est	88 - Vosges	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	Commune de La Chapelle- devant-Bruyères	Rénovation de l'éclairage public de la commune	14 132 €

